

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 décembre 2018

La société Empire annonce d'excellents résultats pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019

Sommaire du deuxième trimestre

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 2,5 % (3,0 % compte non tenu des pharmacies)
- Les ventes unitaires se sont accrues pour un deuxième trimestre consécutif
- Le résultat par action s'est établi à 0,38 \$, contre une perte par action de 0,09 \$ pour l'exercice précédent
- Le résultat par action ajusté s'est chiffré à 0,40 \$, en hausse de 48 %, comparativement à 0,27 \$ pour l'exercice précédent
- L'acquisition de Farm Boy, le détaillant en alimentation affichant la plus forte croissance en Ontario, a été menée à bien

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du deuxième trimestre clos le 3 novembre 2018. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, de 110,4 M\$ (0,40 \$ par action après dilution), en comparaison de 73,9 M\$ (0,27 \$ par action après dilution) pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

« Ce trimestre constitue notre meilleur trimestre depuis que nous avons amorcé la transformation d'Empire, et nous sommes extrêmement heureux des chiffres des ventes et des résultats que l'équipe a présentés au conseil. Nous poursuivons sur notre lancée et nous évoluons dans la bonne direction, à la faveur d'une solide croissance du chiffre d'affaires et des ventes unitaires, d'une stabilisation des marges, d'une importante réduction des coûts et d'une hausse de 48 % du bénéfice net, a déclaré Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire Company Limited. Il nous reste encore du chemin à parcourir, mais nous nous positionnons pour la réussite à long terme grâce à des mesures stratégiques, notamment le projet Sunrise; FreshCo 2.0; notre plateforme de commerce en ligne pilotée par Ocado; et l'acquisition récente de Farm Boy. »

Le projet Sunrise – le plan de transformation entrepris par la Société, qui devrait générer des avantages annualisés d'au moins 500 M\$ d'ici la fin de l'exercice 2020 – suit son cours, et les avantages retirés jusqu'à présent sont conformes aux attentes de la direction. En effet, la Société a atteint environ 20 % de ces avantages au cours de l'exercice 2018 et la direction s'attend à réaliser une autre tranche de 30 % au cours de l'exercice 2019, essentiellement à la deuxième moitié de l'exercice.

Le 24 septembre 2018, Empire a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, établie en Ontario, sur la base d'une valeur d'entreprise totale de 800 M\$. Après la réception d'une lettre de non-intervention de la part du Bureau de la concurrence, la transaction a été conclue le 10 décembre 2018. Farm Boy vient consolider les plans de pénétration et de croissance d'Empire dans les marchés clés de la région du Grand Toronto et de l'Ontario, et, jumelée à une stratégie de commerce en ligne inégalée, elle permettra à Sobeys de faire des gains dans les marchés des villes et des banlieues.

Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a annoncé ses plans visant l'expansion de son réseau de magasins à bas prix à l'Ouest canadien et la conversion, à la bannière FreshCo, de jusqu'à 25 % de ses 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien, au cours des cinq prochaines années. Les deux premières épicerie FreshCo au Manitoba devraient ouvrir leurs portes à Winnipeg au printemps 2019.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	Variation en \$	3 nov. 2018	4 nov. 2017	Variation en \$
Ventes	6 214,0 \$	6 026,1 \$	187,9 \$	12 674,3 \$	12 299,3 \$	375,0 \$
Profit brut ¹⁾	1 482,1	1 473,5	8,6	2 994,4	3 004,5	(10,1)
Bénéfice d'exploitation	173,4	2,6	170,8	348,1	127,8	220,3
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	182,5	138,3	44,2	363,5	310,0	53,5
BAIIA ¹⁾	276,1	113,0	163,1	554,8	351,8	203,0
BAIIA ajusté ¹⁾	279,1	242,2	36,9	557,8	521,0	36,8
Bénéfice (perte) net ²⁾	103,8	(23,6)	127,4	199,4	30,4	169,0
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	110,4	73,9	36,5	210,6	161,4	49,2

Résultat par action, après dilution

RPA ²⁾³⁾⁴⁾	0,38 \$	(0,09) \$	0,47 \$	0,73 \$	0,11 \$	0,62 \$
RPA ajusté ¹⁾²⁾	0,40 \$	0,27 \$	0,13 \$	0,77 \$	0,59 \$	0,18 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	271,8		272,3	271,9	

	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	3 nov. 2018	4 nov. 2017
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	3,2 %	0,6 %	2,7 %	0,6 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	2,5 %	0,4 %	1,9 %	0,5 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et des pharmacies	3,0 %	0,5 %	2,4 %	0,5 %
Marge brute ¹⁾	23,9 %	24,5 %	23,6 %	24,4 %
Marge du BAIIA ¹⁾	4,4 %	1,9 %	4,4 %	2,9 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	4,5 %	4,0 %	4,4 %	4,2 %
Taux d'impôt effectif	26,4 %	31,3 %	26,9 %	31,2 %

1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

4) Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Ventes

Pour la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018, les ventes ont augmenté de 3,1 %, grâce aux meilleurs résultats dans l'ensemble de l'entreprise et à l'accroissement du chiffre des ventes de carburant attribuable à l'augmentation des prix. L'inflation interne des prix des produits alimentaires a contribué à l'augmentation du chiffre des ventes. Les ventes des magasins comparables ont enregistré des hausses dans la plupart des régions au pays, et les ventes unitaires se sont accrues pour un deuxième trimestre consécutif. Ces hausses ont été en partie atténuées par l'incidence de la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien au cours du premier semestre de l'exercice 2019 et par l'effet déflationniste de la réforme des soins de santé.

Profit brut

Le profit brut de la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018 a augmenté de 0,6 %, en raison principalement de l'accroissement des ventes. Cette augmentation a été en partie neutralisée par la fermeture de magasins dans l'Ouest canadien, la hausse des coûts de transport et autres, ainsi que la baisse des marges sur les activités des pharmacies entraînée par la réforme des soins de santé et de l'interdiction du programme de fidélisation Air Miles en Alberta.

La marge brute a diminué pour s'établir à 23,9 % pour le trimestre, contre 24,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la hausse des ventes de carburant à faible marge et de l'effet de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières. La marge brute a augmenté de 50 points de base par rapport au premier trimestre de l'exercice 2019.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation a augmenté pour la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018, en raison principalement de la baisse des frais de vente et charges administratives. Cette baisse est principalement attribuable aux coûts engagés pour le projet Sunrise au cours de l'exercice précédent, à la baisse des charges de rémunération incitative pour l'exercice considéré, à la reprise de la perte de valeur sur des actifs auparavant dépréciés dans l'Ouest canadien, aux avantages retirés du projet Sunrise et à la diminution de la dotation aux amortissements. Ces facteurs ont été légèrement contrebalancés par les hausses du coût de la main-d'œuvre attribuables à l'augmentation des ventes et du salaire minimum.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	3 nov. 2018	4 nov. 2017
Bénéfice d'exploitation	173,4 \$	2,6 \$	348,1 \$	127,8 \$
Ajustements :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	6,1	6,5	12,4	13,0
Coûts de transaction liés à Farm Boy	3,0	-	3,0	-
Coûts liés au projet Sunrise	-	129,2	-	169,2
Bénéfice d'exploitation ajusté	182,5 \$	138,3 \$	363,5 \$	310,0 \$

BAIIA

Le BAIIA de la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018 a augmenté, grâce aux mêmes facteurs qui ont eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	3 nov. 2018	4 nov. 2017
BAIIA	276,1 \$	113,0 \$	554,8 \$	351,8 \$
Ajustements :				
Coûts de transaction liés à Farm Boy	3,0	-	3,0	-
Coûts liés au projet Sunrise	-	129,2	-	169,2
BAIIA ajusté	279,1 \$	242,2 \$	557,8 \$	521,0 \$

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,4 % pour la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018, en comparaison de 31,3 % l'an dernier. Le taux d'impôt plus élevé au deuxième trimestre de l'exercice précédent s'explique par les coûts engagés pour le projet Sunrise, qui avaient eu une incidence sur la répartition des bénéfices entre les entités juridiques et les territoires fiscaux et qui s'étaient traduits par un taux d'impôt effectif moyen plus élevé.

Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	3 nov. 2018	4 nov. 2017
Bénéfice (perte) net ¹⁾	103,8 \$	(23,6) \$	199,4 \$	30,4 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,38 \$	(0,09) \$	0,73 \$	0,11 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,4	4,7	9,0	9,5
Coûts de transaction liés à Farm Boy	2,2	-	2,2	-
Coûts liés au projet Sunrise	-	92,8	-	121,5
	6,6	97,5	11,2	131,0
Bénéfice net ajusté ¹⁾	110,4 \$	73,9 \$	210,6 \$	161,4 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,40 \$	0,27 \$	0,77 \$	0,59 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,2	271,8	272,3	271,9

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	3 nov. 2018	4 nov. 2017
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	113,4 \$	106,0 \$	270,1 \$	281,5 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	18,4	63,7	36,8	69,4
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(66,8)	(52,3)	(109,6)	(113,8)
Flux de trésorerie disponibles	65,0 \$	117,4 \$	197,3 \$	237,1 \$

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ de la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018 ont diminué par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse du produit de la vente d'immeubles et de la hausse des dépenses d'investissement.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	Variation en \$	3 nov. 2018	4 nov. 2017	Variation en \$
Ventes	6 214,0 \$	6 026,1 \$	187,9 \$	12 674,3 \$	12 299,3 \$	375,0 \$
Profit brut	1 482,1	1 473,5	8,6	2 994,4	3 004,5	(10,1)
Bénéfice (perte) d'exploitation	162,0	(11,7)	173,7	314,4	99,6	214,8
Bénéfice d'exploitation ajusté	171,1	124,0	47,1	329,8	281,8	48,0
BAIIA	264,4	98,5	165,9	520,8	323,4	197,4
BAIIA ajusté	267,4	227,7	39,7	523,8	492,6	31,2
Bénéfice (perte) net ¹⁾	96,0	(31,9)	127,9	176,7	17,8	158,9
Bénéfice net ajusté ¹⁾	102,6	65,6	37,0	187,9	148,8	39,1

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	3 nov. 2018	4 nov. 2017	Variation en \$	3 nov. 2018	4 nov. 2017	Variation en \$
FPI Crombie	5,0 \$	8,9 \$	(3,9) \$	25,3 \$	17,3 \$	8,0 \$
Partenariats immobiliers	6,4	6,5	(0,1)	9,0	10,6	(1,6)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	-	(1,1)	1,1	(0,6)	0,3	(0,9)
	11,4 \$	14,3 \$	(2,9) \$	33,7 \$	28,2 \$	5,5 \$

Pour la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison de l'amortissement accéléré comptabilisé par le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») dans le cadre d'un réaménagement immobilier.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	3 novembre 2018	5 mai 2018	4 novembre 2017
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 849,6 \$	3 702,8 \$	3 640,8 \$
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	14,16 \$	13,62 \$	13,40 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 638,6 \$	1 666,9 \$	1 804,1 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	29,9 %	31,0 %	33,1 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ¹⁾	20,2 %	21,9 %	29,7 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾²⁾	1,6 x	1,6 x	2,0 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ¹⁾³⁾	12,2 x	10,5 x	8,7 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	1 051,5 \$	1 014,7 \$	893,6 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	86,5 \$	96,9 \$	103,1 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	1,1 x	0,8 x	0,8 x
Total de l'actif	8 733,9 \$	8 662,0 \$	8 635,0 \$
Total des passifs financiers non courants	2 360,0 \$	1 929,9 \$	1 958,9 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Au 8 août 2018, Sobeys avait utilisé l'intégralité de la facilité de crédit pour rembourser la dette à long terme.

AUTRE ÉLÉMENT IMPORTANT

Hausses du salaire minimum

La Société enregistre des hausses des coûts de la main-d'œuvre en raison de l'augmentation du salaire minimum en Ontario et en Alberta et des autres répercussions associées à la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (le « projet de loi 148 »), qui a été promulguée en Ontario le 27 novembre 2017. La direction a réussi à contenir l'essentiel de l'incidence financière de cette hausse des coûts de main-d'œuvre pour l'exercice 2018 et continue de concevoir des plans pour en atténuer les répercussions sur l'exercice 2019 et par la suite. On ne s'attend cependant pas à ce que la Société parvienne à contrebalancer pleinement les effets sur le résultat net, étant donné la courte période de transition avant les hausses de coûts.

La Société estime que les répercussions financières non atténuées des hausses du salaire minimum et les autres répercussions, notamment la parité salariale, pourraient atteindre 70 M\$ pour l'exercice 2019. L'estimation a été révisée à la baisse comparativement à celle de 90 M\$ communiquée précédemment, en raison du projet de loi 47 *Pour un Ontario ouvert aux affaires* (le « projet de loi 47 ») adopté en Ontario le 21 novembre 2018, qui modifie certaines dispositions de la loi initiale.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 24 septembre 2018, Empire a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale, une convention visant l'acquisition des activités de Farm Boy, un détaillant en alimentation constitué d'un réseau de 26 magasins situés en Ontario, à un prix d'acquisition totalisant 800 M\$. Farm Boy a été établie comme une entreprise distincte faisant partie de la structure d'Empire, et les co-chefs de la direction de Farm Boy, conjointement avec des membres de la haute direction de l'entreprise, ont réinvesti un montant dans les activités poursuivies de l'entreprise leur conférant une participation de 12 %. Sobeys financera la transaction au moyen de fonds en caisse et d'une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400 M\$. Au cours de la période de 13 semaines close le 3 novembre 2018, la Société a engagé des coûts de transaction de 3 M\$, qui englobent des frais externes juridiques, de services-conseils et de contrôle diligent, ainsi que d'autres coûts. La tranche résiduelle des coûts de transaction sera engagée au troisième trimestre de l'exercice 2019.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 31 janvier 2019 aux actionnaires inscrits le 15 janvier 2019. Ces dividendes sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation ainsi que le moment prévu de réalisation de l'ensemble des avantages supplémentaires pour l'exercice 2019, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de 2018;
- Les attentes de la Société concernant les activités existantes de ses magasins à bas prix et ses projets d'expansion de ces magasins à l'Ouest canadien, qui pourraient subir l'incidence des négociations avec les syndicats, de la conjoncture économique et des résultats d'exploitation futurs;
- Les attentes de la Société concernant les effets des hausses du salaire minimum en Ontario et en Alberta, les autres répercussions du projet de loi 148 et du projet de loi 47 ainsi que la capacité de la Société à atténuer les répercussions financières de ces modifications, sur lesquelles les facteurs décrits plus haut à la rubrique « Hausses du salaire minimum » pourraient avoir une incidence.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2018.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures et données nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures financières non conformes aux PCGR sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA divisé par les ventes.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté divisé par les ventes.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Pour obtenir une description détaillée des mesures et des données financières non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour le deuxième trimestre clos le 3 novembre 2018.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le jeudi 13 décembre 2018, à compter de 12 h (HNE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 390-0546 à l'extérieur de Toronto ou le 416 764-8688 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence en consultant la rubrique « Liens rapides » sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca.

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 27 décembre 2018, en composant le 1 888 390-0541 et en entrant le code d'accès 043292. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

EMPIRE

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 24,6 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 120 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Cynthia Thompson
Vice-présidente,
Communications et affaires générales
Sobeys Inc.
902 752-8371, poste 8455

Relations avec les investisseurs

Katie Brine, CPA, CA, EEE
Directrice, Relations avec les investisseurs
Sobeys Inc.
905 238-7124, poste 2092